

ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT



Le gouvernement a précisé la localisation des zones d'appel d'offres des deux premiers parcs d'éoliennes flottantes en Méditerranée et de leur extension, et va lancer prochainement l'appel d'offres n° 6 concernant les deux premiers parcs d'environ 250 MW.

Côté raccordement électrique, les fuseaux de moindre impact pour les liaisons et ouvrages de raccordement des parcs éoliens situés au large de la Narbonnaise ont été validés. En parallèle, la concertation Fontaine se poursuit pour le raccordement des parcs éoliens au large du golfe de Fos.

La concertation continue s'est poursuivie avec l'organisation de deux réunions d'information et d'échanges en fin d'année. Les actions d'animation auprès du grand public et des scolaires, menées en 2023 par les associations, seront reconduites en 2024 suite à leur bilan très positif. Par ailleurs, le premier rapport intermédiaire des garants, couvrant la période d'avril 2022 à septembre 2023, a été publié.

Enfin, lancé par la Commission nationale du débat public (CNDP) le 20 novembre 2023, le débat public « La mer en débat » en cours permet à toute personne de prendre part à l'élaboration des choix qui seront faits en 2024 sur la planification de l'éolien en mer à horizon 10 ans et à horizon 2050, cette concertation étant intégrée à la planification plus large de l'espace maritime.

ACTUALITÉS SUR L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 6

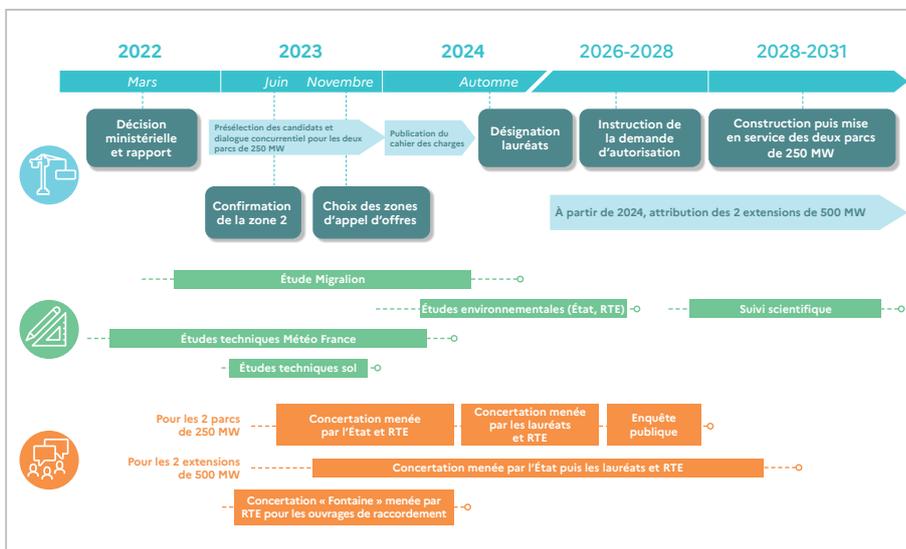
ÉTUDE TOURISME

PARTICIPATION DU PUBLIC ET DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

LA CONCERTATION FONTAINE SPÉCIFIQUE AUX OUVRAGES DE RACCORDEMENT

PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER

CALENDRIER DU PROJET



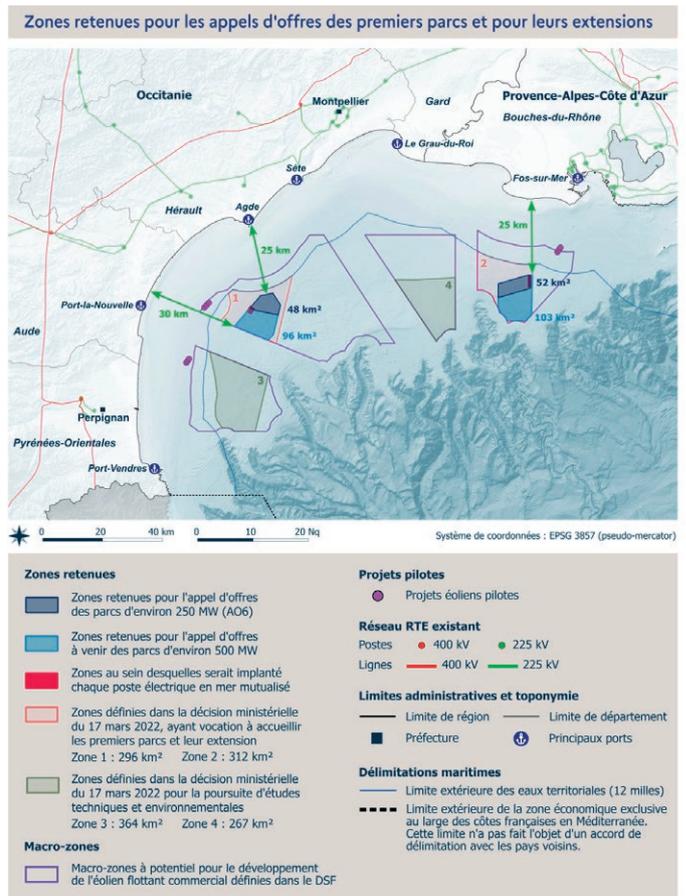
ACTUALITÉS SUR L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 6

La localisation des futurs parcs éoliens flottants en Méditerranée précisée

Le Gouvernement a précisé en novembre 2023 la localisation des deux projets de parcs éoliens flottants en Méditerranée. Ces deux ensembles d'environ 750 MW chacun seront situés au sein des zones 1 et 2 identifiées à l'issue du débat public achevé à l'automne 2021.

- Dans la zone 1 au large des côtes de l'Aude et de l'Hérault, le premier projet d'environ 250 MW sera situé à plus de 25 km des côtes et se voit allouer une superficie de 48 km². Son extension d'environ 500 MW sera située à plus de 30 km des côtes de l'Aude, pour une superficie allouée de 96 km².
- Dans la zone 2 au large du golfe de Fos, le premier projet d'environ 250 MW sera situé à plus de 25 km des côtes et se voit allouer une superficie de 52 km². Son extension d'environ 500 MW sera située derrière celui-ci, pour une superficie allouée de 103 km².

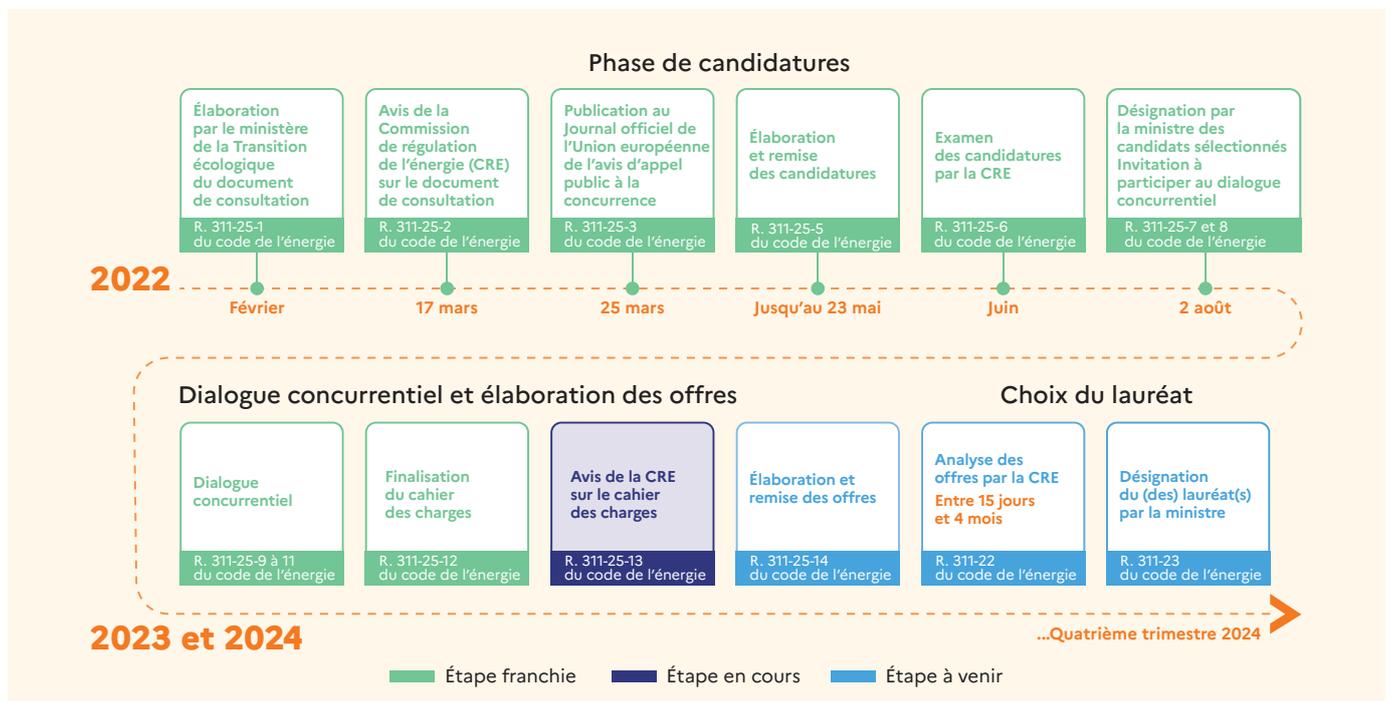
Ces deux parcs permettront de produire l'équivalent de la consommation électrique résidentielle actuelle de 2,9 millions habitants, soit plus de 9 % de la consommation électrique totale cumulée des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie en 2022.



L'appel d'offres numéro 6 sera bientôt lancé !

La procédure de mise en concurrence relative aux deux premiers parcs d'environ 250 MW a été lancée en février 2022. Les 13 candidats présélectionnés en août 2022 ont été admis à participer à une phase de dialogue concurrentiel, sur la base d'un projet de cahier des charges de l'appel d'offres numéro 6,

dont la version définitive sera prochainement rendue publique, après avis de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Les candidats disposeront ensuite d'un temps suffisant (environ 4 mois) pour finaliser leurs offres qui seront ensuite analysées par la Commission de régulation de l'énergie (4 mois).



■ ÉTUDE TOURISME

L'État et les Régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec leurs Comités régionaux du tourisme, ont engagé une étude sur les impacts du développement de parcs commerciaux d'éolien en mer Méditerranée sur le tourisme. L'étude sera constituée de trois phases :

Phase 1 - Recueil et analyse de retours d'expérience, en France et à l'étranger, sur les impacts des parcs éoliens en mer et leur raccordement sur le tourisme de la destination, et les mises en tourisme des projets

Phase 2 - Étude des effets positifs et négatifs que pourrait présenter l'implantation des parcs éoliens en mer commerciaux

en Méditerranée sur l'activité touristique locale, sur terre comme sur mer

Phase 3 - Étude des offres touristiques qui pourraient être développées autour de l'implantation des parcs éoliens en mer commerciaux

La première phase de l'étude a été livrée et mise en ligne au lien suivant :

https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-02/Etude_Impacts_ParcsEF_Med_Tourisme_Restitution_Phase_1.pdf

■ PARTICIPATION DU PUBLIC ET DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

Les réunions publiques

Deux réunions publiques d'information et d'échanges ont été organisées fin 2023. L'objectif de ces réunions était de présenter le choix des zones d'appel d'offres pour les deux premiers parcs de 250 MW chacun et leur extension ultérieure de 500 MW fait par le gouvernement en novembre dernier, rappeler la procédure de mise en concurrence, ainsi que de faire connaître l'état d'avancement des études techniques et environnementales menées dans le cadre de ce projet.

La première réunion à Narbonne le 19 décembre 2023, en présence de Rémi Recio, sous-préfet de Narbonne, des représentants du ministère de la Transition énergétique, de RTE et des garants nommés par la Commission nationale du débat public, a rassemblé une trentaine de participants. Les échanges ont concerné le premier parc et son extension ultérieure, situés au large de la Narbonnaise. Une seconde réunion similaire a été organisée à Marseille le 21 décembre 2023, axée sur le second parc éolien flottant prévu au large du golfe de Fos.

Les principales préoccupations exprimées lors de ces réunions ont porté sur le choix des zones au regard des activités de pêche, sur le coût de l'énergie issue de l'éolien flottant ainsi que sur le choix des zones d'atterrissage et des fuseaux de passage des câbles électriques de raccordement. Les discussions ont ainsi permis de répondre aux questions des participants et de recueillir leurs propositions.

Les comptes rendus de ces réunions publiques, accompagnés des enregistrements vidéo et des diaporamas ont été publiés sur le site <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-mediterranee/deux-projets-en-mediterranee/vie-projet>.

Les échanges avec le public sont maintenus tout au long du développement du projet par l'État, dans le cadre de la concertation continue et jusqu'à la désignation du (ou des) lauréat(s), qui sera (ont) alors responsable(s) de la concertation relative au projet. La prochaine réunion publique est prévue le 27 mars 2024 à Agde. D'autres réunions seront organisées en 2024, notamment pour présenter les lauréats de l'appel d'offres.

Réunion publique organisée à Narbonne le 19 décembre 2023



Réunion publique organisée à Marseille le 21 décembre 2023



Les actions d'animation en 2023

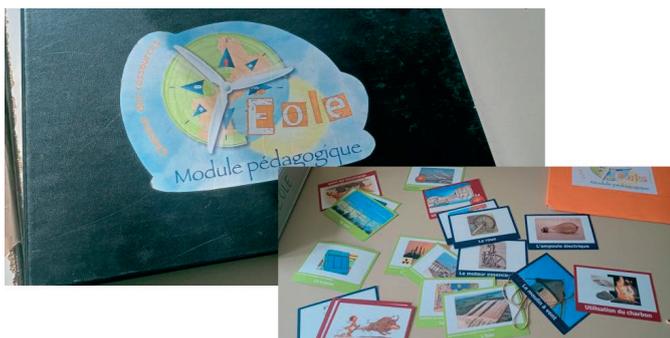
En 2023, l'État a retenu des associations spécialisées dans l'animation et la pédagogie pour l'accompagner dans sa concertation continue au plus près du territoire et pour sensibiliser le grand public et des scolaires au projet d'éoliennes flottantes en mer Méditerranée et leur raccordement et aux différents enjeux associés (transition énergétique, production d'électricité renouvelable, technologie des énergies marines renouvelables, filière socio-économique, environnement, étapes du projet, etc.).

En 2023, l'association des **Petits Débrouillards Occitanie et PACA** a tenu de nombreux ateliers de sensibilisation lors d'évènements grand public variés dans les départements des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et de l'Aude. Sous forme de stand ou de dispositif pédagogique itinérant, l'association a ainsi pu échanger auprès de plus de 3 300 personnes.

Sous la coordination du centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) du bassin de Thau, plusieurs associations sont intervenues auprès des scolaires et du grand public :

- **L'association Labelbleu** a réalisé deux projets pédagogiques de cinq séances chacun auprès d'élèves de 6^e des collèges de Frontignan et de Poussan. Pour ses interventions, l'association s'est appuyée sur plusieurs outils pédagogiques (livret élèves, cartes, diaporamas, etc.) qu'elle a élaborés, permettant notamment aux élèves de garder une trace écrite des échanges. Les animateurs ont alterné le travail en petit groupe, individuel et collectif.
- **Le CPIE Rhône-Pays-Arles** a réalisé six projets pédagogiques de deux séances chacun auprès d'élèves de CM1 et CM2 des communes de Salin de Giraud, Châteauneuf-les-Martigues et Fos-sur-Mer.
- **Le CPIE APIEU de Montpellier** a réalisé 4 projets pédagogiques de 2 séances chacun auprès d'écoles primaires de la ville de Béziers. L'association a également animé deux ateliers auprès du grand public lors de la Journée de la transition énergétique à Lattes en octobre 2023 et lors du Salon de l'environnement organisé par les étudiants de l'École de la gestion et la protection de la nature en mars 2024.

Outils pédagogiques élaborés par l'APIEU de Montpellier



- Des ateliers informatifs et pédagogiques ont été organisés par l'association **Kimiyo** dans une dizaine de médiathèques situées sur les communes du littoral des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et de l'Aude : à partir des outils élaborés par l'État et déployés par l'association (kakémonos, affiches, etc.) des échanges et réflexions en groupe ont pu être menés.



Atelier de sensibilisation mené par Kimiyo dans les médiathèques

Les partenariats noués avec les associations d'éducation scientifique vont se poursuivre en 2024.

Publication du premier rapport intermédiaire des garant·e·s de la concertation continue

Le **premier rapport intermédiaire de la concertation continue**, rédigé par les garants Laura Michel et Bernard Henri Lorenzi (nommés respectivement par la CNDP en avril 2023 et mai 2023) et couvrant la période d'avril 2022 à septembre 2023, a été publié le **10 décembre 2023**. Ce rapport rend compte en toute neutralité et transparence de l'ensemble des actions de concertation menées et des arguments échangés dans ce cadre durant cette période. Il indique également les préconisations des garants pour la suite de la concertation continue.

Le rapport est consultable sur le [site internet de la CNDP](#).

LA CONCERTATION FONTAINE SPÉCIFIQUE AUX OUVRAGES DE RACCORDEMENT

Les fuseaux de moindre impact ont été définis pour la zone de la Narbonnaise

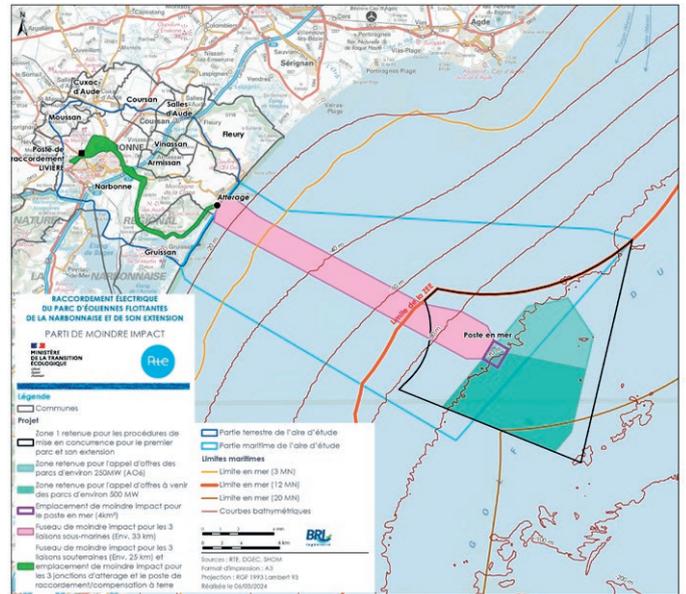
Le 28 février 2024, les fuseaux de moindre impact pour les liaisons de raccordement ainsi que les emplacements de moindre impact pour les postes électriques (en mer et à terre) ont été validés par le sous-préfet de Narbonne, lors d'une réunion plénière.

Ces fuseaux et emplacements représentent le meilleur compromis pour le raccordement et le passage des futures liaisons électriques. Ils sont le fruit des études techniques et environnementales, réalisées au sein de l'aire d'étude validée par le sous-préfet de Narbonne le 2 juin 2023, et des fréquentes rencontres menées avec les acteurs du territoire.

En mer, les deux parcs d'éoliennes flottantes d'une capacité totale de 750 MW, seront raccordés à une seule plateforme. La zone retenue pour positionner ce poste électrique en mer couvre une superficie de 4 km². Il sera relié au littoral par trois liaisons sous-marines à 225 000 volts positionnées dans un fuseau long d'environ 33 km. À terre, les trois jonctions d'atterrage (une par liaison) permettront de réaliser la connexion entre les câbles sous-marins et les câbles terrestres. L'emplacement retenu pour ces atterrages se situe au niveau de la plage du créneau naturel sur la commune de Narbonne plage. Trois liaisons souterraines rejoindront le poste électrique de raccordement de Livière pour se raccorder au réseau de transport d'électricité existant. Le fuseau choisi pour ces liaisons souterraines est long d'environ 25 km et passe par les communes de Narbonne et Gruissan.

L'emplacement retenu pour le raccordement à 225 000 volts se situe sur la commune de Narbonne, en extension du poste électrique existant de Livière. Les fuseaux de moindre impact précisent les zones au sein desquelles seront affinées les études environnementales et techniques avec un travail de coconstruction avec le territoire. À l'issue de cette nouvelle étape, un tracé général des liaisons terrestres et sous-marines sera identifié, ainsi que la localisation précise de l'implantation des postes électriques en mer et à terre. Ces tracés et

localisations seront proposés lors de l'enquête publique prévue dans le cadre de l'instruction administrative des autorisations qui interviendra courant 2025.



Carte du Parti de Moindre Impact de la Zone 1

La concertation se poursuit sur la zone de Fos

La concertation Fontaine se poursuit avec les acteurs du territoire pour le raccordement de la zone 2 au large du golfe de Fos. Ainsi, la 1^{re} réunion plénière de concertation associant les représentants institutionnels devrait se tenir ce printemps pour valider l'aire d'étude du raccordement. C'est au sein de cette aire d'étude que sera recherché le fuseau de moindre impact pour l'implantation des ouvrages projetés, en particulier les 3 liaisons 225 kV sous-marines puis souterraines reliant le poste électrique en mer au réseau terrestre existant. Comme annoncé précédemment, il est prévu d'associer le public à cette nouvelle phase du projet qui devrait durer plusieurs mois, notamment via un site internet interactif et des réunions publiques dans les communes concernées.

PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER AUX HORIZONS 10 ANS ET 2050

Le débat public national « La mer en débat », a été lancé par la Commission nationale du débat public (CNDP) le 20 novembre 2023 et se déroule jusqu'au 26 avril 2024. Il permet à toute personne de prendre part à l'élaboration de choix qui seront faits en 2024 sur la planification maritime, incluant les sujets de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et de l'éolien en mer.

Ce travail de planification de l'éolien en mer, intégré à la planification plus large de l'espace maritime, a pour objectif

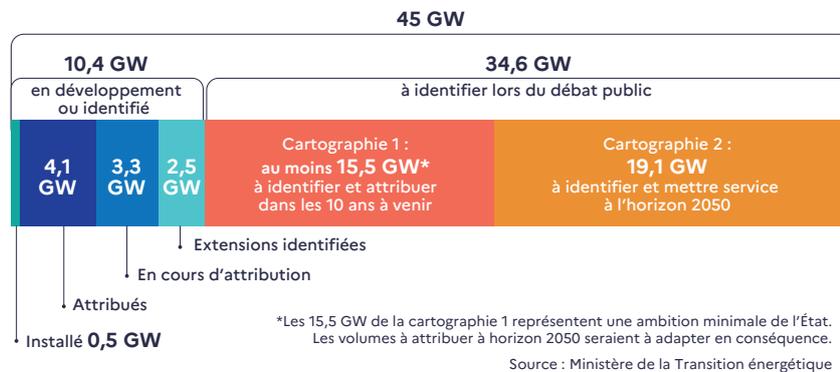
de donner de la visibilité aux citoyens et aux parties prenantes sur les projets éoliens en mer à venir dans les zones maritimes concernées, en aboutissant à deux cartographies :

- Une cartographie des « zones prioritaires » dans lesquelles des projets de parcs éoliens en mer pourront être attribués dans un délai de 10 ans suivant son adoption, avec un objectif minimum de 15,5 GW de nouvelles capacités à attribuer à l'échelle nationale;

- Une cartographie de « zones prioritaires » à l'horizon 2050 qui sera précisée et révisée après une nouvelle participation du public qui devrait se dérouler d'ici une dizaine d'années, pour permettre l'atteinte de l'objectif de 45 GW installés.

Ces cartographies identifieront les zones prioritaires en mer et à terre à l'implantation des parcs et de leur raccordement.

Répartition prévisionnelle des capacités à identifier



Au regard des objectifs nationaux de développement de l'éolien en mer (45 GW à l'horizon 2050), le Gouvernement ambitionne d'atteindre 4 à 7,5 GW d'éolien en mer en Méditerranée à l'horizon 2050, au sein de 4 zones propices situées dans le golfe du Lion, avec un objectif intermédiaire de 3,5 à 5 GW à l'horizon 2033 (comprenant les 3 fermes pilotes qui seront mis en service en 2024/2025, et les deux parcs 250 MW et leur extension ultérieure de 500 MW).

À l'issue du débat public qui aura permis d'identifier ces zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer, des études techniques et environnementales seront lancées sur des premières zones ainsi qu'une procédure de mise en concurrence pour choisir les développeurs qui construiront et exploiteront les parcs éoliens correspondants. L'État et RTE poursuivront la concertation locale sur ces projets sous l'égide de garants nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP).

LES PHOTOMONTAGES, UN OUTIL D'INFORMATION

Afin d'éclairer le public sur l'effet paysager potentiel des projets de parcs éolien en mer au large de la Narbonnaise et du golfe de Fos, et des projets qui pourraient être décidés dans le cadre de la planification de l'éolien à moyen et long terme, des photomontages ont été réalisés selon deux scénarios de développement: un scénario n° 1 d'environ 3,7 GW et un scénario n° 2 d'environ 7,5 GW correspondant respectivement à la borne basse 2033 et à la borne haute 2050 des objectifs de l'État sur la façade Méditerranée.

24 points de vue ont été sélectionnés, pour développer 26 photomontages, dont 2 de nuit, depuis des points représentatifs et/ou à forte valeur sociale (falaises, plages, ports, etc.). Les photomontages présentent les parcs fictifs dont au moins une nacelle est potentiellement visible depuis le point de vue (nacelle non masquée par la courbure terrestre). Les situations présentées sont donc susceptibles d'être modifiées au regard des conclusions du débat public ainsi que de l'avancée des études menées par RTE, l'État et le futur lauréat.

Les cartes de photomontage ainsi que les éléments de contexte plus détaillés sont disponibles au lien suivant <http://facade-med.geophom.info/>

Comité de rédaction: l'équipe-projet « Éoliennes flottantes en Méditerranée » :
 DGEC, DREAL Occitanie, préfecture maritime, préfectures de région, DIRM, CEREMA, RTE
 Contact: dgec.a06.mediterranee@developpement-durable.gouv.fr



Suivez-nous sur le compte X du projet:
[@EolienMerMed](https://twitter.com/EolienMerMed)